DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT **DE BELLEY**

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON D'HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

Présents: Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents: Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Valérie PONCET

Délibération N°2024-38

Objet : cession parcelle cadastrée B N°1934

Compte tenu de la désaffectation puis du déclassement des parcelles B n° 1932, 1933 et 1934, validées précédemment par délibération N°2024-34, Monsieur le Maire sollicite l'aval du conseil municipal pour la cession suivante :

• La parcelle B n° 1934 cédée au(x) propriétaire(s) de la parcelle B n° 1915 à l'euro symbolique. Les frais des actes de vente sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire soumet cette cession à l'approbation du conseil municipal. Concernant les parcelles B n°1934 et 1933, M. le Maire étant partie prenante, ne participe pas à la délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée B 1934 au(x) propriétaire(s) de la parcelle B 1915,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme Le Maire Roland DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après sa transmission en Sous-Préfecture de Belley et sa publication le 2024 Le Maire, Roland DESCHAMPS

_{Par délégation l'Adjointe}

Christine CONJAT

Par délégation l'Adjointe Christine CONJAT

> Accusé de réception en préfecture 001-210100228-20240923-2024-3 Date de réception préfecture : 23/09/2024